**Compte rendu du séminaire « Coopération transfrontalière, attractivité & rayonnement »**

**Date** : lundi 4 avril 2022 de 9h00 à 12h10

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Avant l’ouverture des échanges et de la réflexion autour des pistes d’action qui pourraient être inscrites dans le cadre du futur SRDE2I, une présentation succincte des réalisations et des enseignements issus de l’analyse du bilan du SRDE2I est proposée pour ce thème.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’actions en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire dédié à la coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement, autour des différents enjeux.

1. **Préambule**

La présidente de l’Assemblée de Corse dans ses propos introductifs précisera notamment que la question de l’attractivité est indissociable de celle du rayonnement, toutes deux opérant dans un champ concurrentiel ; tout l’enjeu consistant alors à travailler sur l’attractivité de la Corse.

Par ailleurs, le rayonnement ne doit pas s’envisager uniquement sous l’angle économique, mais aussi culturel et social.

Différents participants ont évoqué leurs expériences en matière de coopération qui ont abouti à de belles réalisations, comme « A strada di i sensi », à l’origine issue d’un projet de coopération avec la Sardaigne notamment.

1. **Les enjeux spécifiques**

*Enjeu 1. Coordination et centralisation des actions*

Dès le début des échanges, un des interlocuteurs a effectivement mis en avant les carences en matière de communication entre les services, « en interne », et les porteurs de projet.

En termes de préconisations, et d’après les propos recueillis, la centralisation des actions pourrait être rendue possible avec **la création d’une cellule d’ingénierie** qui aura pour mission :

* La veille en matière de projets de coopération, pour informer/sensibiliser/relayer les opportunités accessibles aux différents acteurs. En pratique, **un séminaire d’information** pourrait être organisé afin de présenter/proposer les différents appels à projet accessibles aux différents acteurs, susciter leur participation et faire savoir pour **améliorer la coordination, et la mise en relation** entre acteurs ; en matière d’information, un des participants a alerté sur la mise à disposition tardive d’informations concernant les appels à projet, ayant conduit pour certains à y renoncer par manque de temps. A noter qu’il est précisé que dans le cadre de la prochaine programmation, le règlement sera simplifié ;
* Guider et accompagner les acteurs publics et privés, dans les différents projets de coopération, depuis le montage du projet (identifier les projets, constitution du partenariat) jusqu’au suivi (suivi administratif et financier…). En effet, plusieurs participants ont souligné la complexité dans la mise en œuvre de ces projets, réclamant une formation face aux risques financiers associés à leur gestion.

🡺 Cela suppose de doter la cellule en moyens humains suffisants pour capitaliser sur l’ensemble des opportunités

**Plus qu’une cellule d’ingénierie, il a été évoqué l’intérêt de tendre vers un système plus « agile », matérialisé par la création d’une « communauté »** d’acteurs mobilisés autour de la coopération (partageant les mêmes valeurs). Cette communauté facilitera l’accès à l’information en capitalisation sur les connaissances des différents membres, au profit d’une logique « win-win » : ainsi, l’intérêt de cette démarche consisterait à partager les opportunités de projet afin de s’assurer de ne pas laisser des opportunités inexploitées, faisant profiter les différents acteurs en fonction de leurs compétences et/ou de leur légitimité à se positionner sur tel ou tel projet.

*Enjeu 2. Identification de cibles ou actions prioritaires*

De prime abord, de nombreux marchés sont identifiés comme étant opportuns, et ce bien au-delà de la zone transfrontalière : Italie dans son ensemble, mais aussi les pays de l’Est, Israël, les pays d’Europe du nord, le Québec, le Japon, les Balkans, le Maroc…

**De l’avis de quelques acteurs, il est préconisé d’identifier les cibles au plan géographique à partir de bonnes pratiques identifiées sur les projets, pour lesquels l’on souhaite se positionner**. Par exemple :

* En Israël, pour le volet agricole, avec des bonnes pratiques identifiées en matière de gestion des cultures, ou dans la gestion de l’eau ;
* Autre exemple, les pays d’Europe du nord sont identifiés comme territoires à cibler pour les problématiques énergétiques, ayant réussi leur parti de la transition énergétique pour le Danemark notamment, ou encore pour ce qui est de la gestion des déchets ;
* D’autres synergies sont identifiées avec la Sardaigne pour les thèmes de l’artisanat et de l’agro-tourisme, même si des freins ont été soulevés (la question du transport, ou encore les carences en matière d’information).

**Le choix de la cible géographique peut être guidé également par les opportunités accessibles, économiques** : ainsi le Québec a été privilégié à Montréal dans les démarches d’export engagées par l’ADEC, eu égard au besoin d’accompagnement exprimé par les chefs d’entreprise. De même, l’on pourrait cibler de préférence les pays d’Europe du nord dans le cadre de la commercialisation des produits de l’agriculture corse, eu égard à leur pouvoir d’achat. Le choix de la destination dépendra des réponses apportées à la question suivante : Quels sont les besoins d’exportation ?

Quelques participants évoqueront deux problématiques ou freins dans l’accès à de nouveaux marchés, ou zones de coopération :

* L’accès aux transports, considérant d’ailleurs qu’il est plus accessible de se rendre en Toscane qu’en Sardaigne (cette problématique de transports et de son coût a également été soulignée pour les activités à l’export) ;
* D’autres évoqueront les compétences linguistiques qui ont pu conditionner le choix pour certains marchés (cas du Québec, cas de l’Italie bien sûr)…

Par ailleurs, un des participants a évoqué un projet de coopération qui pourrait participer au rayonnement de la Corse à l’échelle internationale porté par la Collectivité de Corse : ce projet – observatoire méditerranéen - actuellement en cours place la Corse au centre de la lutte contre la pollution plastique, au sein de la Méditerranée, regroupant des partenaires comme les iles Baléares, la Sardaigne, le Liban, Malte, le Maroc, la Tunisie ou encore la Sicile.

1. **Les enjeux transversaux**

*Enjeu 1. De nouvelles ressources pour financer le développement économique*

Pour tous, les programmes de coopération territoriale européenne constituent des leviers efficaces pour le développement de la Corse, de par les ressources accessibles (avec un taux d’intervention élevé), mais aussi la perspective de capitaliser sur des bonnes pratiques, et de faire avancer significativement des projets.

Toutefois, s’agissant du positionnement des entreprises au sein des programmes de coopération, la complexité dans leur mise en œuvre constituera un facteur bloquant souligné par bon nombre de participants, qui devrait être en partie compensé par :

* Un accompagnement à mobiliser en matière d’ingénierie (voir supra) ;
* L’accès à une avance de trésorerie (pour l’heure aucune information à ce sujet n’est disponible concernant la future programmation 2021-2027).

De même, la notion de partenariats associés a été évoquée pour l’élargir aux acteurs privés, y compris en répondant à un certain nombre de règles (de type mise en place d’appel à manifestation d’intérêt…). Ce type de partenariat leur permettrait ainsi d’intégrer des projets, avec des financements en perspective à mobiliser pour leurs investissements.

*Enjeu 2. Soutenir l’emploi et satisfaire la demande de travail des entreprises*

Les possibilités en matière de mobilité transfrontalière des salariés se trouvent entravées par l’absence d’information en matière d’offre d’emploi ou encore la problématique de l’accès au logement. A ce sujet, on mettra en avant comme 1er élément de réponse le projet transfrontalier MA.R.E. qui a justement vocation à informer sur les offres d’emploi disponibles au sein de la zone de coopération pour favoriser la mobilité.

1. **Autres recommandations**
* **Améliorer l’information / la rendre accessible autour des appels à projet lancés par les DG à Bruxelles dans de nombreux domaines,** pour s’emparer de toutes les opportunités ; dans le prolongement de cette idée, l’intérêt de s’inscrire dans les projets de coopération autres que les projets transfrontaliers a été mis en exergue (INTERREG Europe) ;
* **Soutenir la mobilité des jeunes à l’international dans leur parcours de formation/professionnel**:
* Dans le cadre de stage, en prenant appui sur le réseau de la communauté présenté supra par exemple;
* Dans le cadre de leur cursus de formation avec **un dispositif d’aides financières pour les formations non disponibles à l’université de Corse** ;
* Le renforcement de la maitrise de la langue anglaise dans les parcours de formation (formation dispensée en anglais…), ou encore une validation des acquis à l’issue d’un stage à l’étranger (TOIC) ;
* Le partage d’expériences et/ou la mise en place de formations en Corse par des formateurs ou enseignants originaires de l’île mais basés à l’étranger ;
* Plus globalement, soutenir les projets de mobilité via la mise en réseau d’acteurs, y compris les corses de la diaspora ;

🡺 **Créer un dispositif performant de soutien à la mobilité** (information, aides à l’installation…)